

Projets et Rapports annuels de performance : les outils d'une transparence de la gestion des finances publiques

La Tunisie s'est dotée d'outils pratiques : les PAP et les RAP pour renforcer la transparence du cadre de performance des différentes politiques publiques qui composent l'ensemble des missions de l'ETAT.

La loi organique du budget votée en 2019 a introduit un socle fondamental pour la gestion des deniers publics en présentant un budget par programme.

La performance de chaque programme est présentée dans deux documents distincts et complémentaires, espacés dans le temps chaque année. Le premier lors de la présentation de la loi de finance, le deuxième lors de présentation de la loi de règlement.

Le premier document est communément connu sous le terme PAP ou bien projet annuel de performance, il décrit spécifiquement chaque programme et tout le volet performance qui s'en suit avec une visibilité sur trois ans.

Le second document est communément connu sous le terme RAP ou bien rapport annuel de performance qui permet de mesurer les réalisations des objectifs et d'expliquer les écarts constatés par rapport aux prévisions mentionnés au niveau du PAP.

Ces deux outils sont indissociables dans la mise en œuvre des nouvelles

pratiques pour la gestion du budget dans l'administration tunisienne, car ils vont fournir d'une part des informations fiables pour l'analyse des dépenses publiques et d'autre part une meilleure transparence de l'action de l'Etat.

Ces rapports annexés à la loi de finances, sont une occasion aux citoyens d'accéder aux détails de chaque programme, de la stratégie aux objectifs en passant par les moyens de mise en œuvre.

Chaque citoyen tunisien devient ainsi acteur dans chaque politique publique en ayant accès aux données disponibles et ouvertes. Ce qui, comme dans toute démocratie, permet aux représentants du peuple d'être à l'écoute des doléances éclairées des citoyens sur la gestion des finances publiques afin d'avoir un débat continu notamment avec les représentants de la société civile.

Chaque rapport annuel de performance restitue les indicateurs permettant de mesurer les objectifs et les actions réellement menées. C'est à travers ce RAP et les indicateurs de performance que le responsable de programme rend compte de son bilan .

La cour des comptes sera saisie de son côté pour auditer la qualité des programmes

et des documents de performance et offrir ainsi un dispositif complet pour une transparence des budgets et de leur mise en œuvre .

Cette gestion performante des budgets publics dépasse donc désormais un cadre administratif restreint pour devenir une affaire touchant l'ensemble de la société. Ce rééquilibrage entre les pouvoirs de l'Etat et les citoyens vient concrètement marquer une nouvelle avancée dans la transition démocratique tunisienne.